LA QUESTION DE LA NORME LINGUISTIQUE

par Robert Vézina
Octobre 2009

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec

LA QUESTION DE LA NORME LINGUISTIQUE

par Robert Vézina
Octobre 2009

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dépôt légal — 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-57519-1 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE III

1. INTRODUCTION 1

2. QU'EST-CE QUE LA NORME? 1

2.1. La variation linguistique 3

2.2. La norme et la variation géographique 4

3. QUELQUES MISES AU POINT À PROPOS DE LA NORME DU FRANÇAIS 5

3.1. Une seule et même langue 5

3.2. Une norme commune 6

3.3. Une norme commune avec des variations « nationales » 6

3.4. La variation sociale est plus déterminante que la variation géographique 7

3.5. L'aménagement linguistique comporte une dimension socioculturelle 8

3.6. Le français du Québec ne se limite pas à un niveau de langue 10

3.7. Les principales difficultés en français écrit ne sont pas liées aux particularismes géographiques 11

BIBLIOGRAPHIE I

MISE EN CONTEXTE

Le présent texte a été conçu pour accompagner le document intitulé *Réflexion sur la place que devraient occuper les notions de « maîtrise » et de « qualité » de la langue dans un rapport sur la situation linguistique au Québec* (Conseil supérieur de la langue française, 2009). Il a comme objectif principal de contribuer à expliquer l'orientation prise par le Conseil dans le dossier de la maîtrise du français.

On y décrit à grands traits le concept de « norme » tel qu'il est généralement compris en linguistique, plus précisément en sociolinguistique. Par conséquent, une attention particulière est portée sur le phénomène de variation linguistique. Ainsi, ce texte n'a nullement la prétention de faire un examen complet de la question de la norme linguistique au Québec, sujet sensible et éminemment complexe. À cet égard, il faut rappeler que la discussion porte avant tout sur la langue écrite – dont la maîtrise est plus facile à mesurer – plutôt que sur la langue parlée.

1. INTRODUCTION

La question de la norme linguistique est indissociable de celle de la maîtrise de la langue. Or la norme, en tant qu'objet social, est constamment le sujet de débats dans l'espace public, ce qui est tout à fait normal, mais rend plus délicate toute prise de position à cet égard. Dans le monde francophone, ces débats sont particulièrement intenses. Pourtant, quand on y regarde de plus près, on se rend compte que bien des désaccords reposent sur des méprises et des équivoques. En réalité, si les parties en cause pouvaient s'entendre sur la définition des concepts dont il est question, on constaterait que les positions traditionnellement très antagonistes ne sont pas si éloignées les unes des autres. S'il est vrai qu'un rapport quinquennal sur la situation du français au Québec n'est pas le lieu d'un débat sur la norme, on ne peut nier que cette question y demeure en filigrane. Pour cette raison, il n'est sans doute pas inutile d'ouvrir une longue parenthèse afin de présenter les différents aspects de la norme linguistique, de définir les principales notions relatives à cette réalité qui demeure nébuleuse et de tenter de faire les mises au point qui s'imposent.

2. QU'EST-CE QUE LA NORME?

Une langue comme le français comporte deux types de normes : l'usage et le bon usage, et c'est surtout à ce bon usage qu'on fait allusion lorsqu'on parle de « la norme », formule qui traduit bien la perception plutôt unifiée qu'ont les locuteurs de cet ensemble de règles et de prescriptions pourtant fort complexe et non uniforme.

La norme de l'usage est celle de la conformité à ce qui est utilisé le plus fréquemment et ce qui est généralement partagé par l'ensemble des locuteurs de la langue ou par différents groupes de locuteurs. Par exemple, l'emprunt *gun* est très présent dans l'usage populaire au Québec, qui est surtout oral; l'employer, c'est se conformer à cet usage particulier. L'usage est en effet multiple, dynamique, traversé par plusieurs tendances et partagé entre plusieurs mouvances, à l'image de la société qui parle la langue en question.

Quant à la norme du bon usage (en linguistique, on parlerait plutôt de *sumorme* [Garmadi, 1981 : 65]), elle renvoie à un modèle linguistique légitime et prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se régler (Baggioni, 1997 : 215). Ce modèle est généralement associé à un groupe socioculturel détenteur d'un important capital symbolique lui conférant une grande légitimité linguistique. Historiquement, ce groupe a été identifié à la cour royale, puis à la bourgeoisie parisienne. Désormais, ses contours sont plus flous, mais il s'avère qu'il est constitué des gens les mieux situés sur l'échelle socioculturelle de par leur niveau d'instruction (voir le point 3.4). Par ailleurs, le bon usage est également affaire de tradition et d'inertie, puisqu'il repose en bonne partie sur la somme des pratiques régulatrices et des efforts de standardisation des générations précédentes. Pour reprendre l'exemple de *gun*, on constate qu'au Québec le mot *fusil* continue à être fortement employé dans les situations de communication où on privilégie une langue neutre ou soignée, tant à l'oral qu'à l'écrit. Recourir à *fusil* plutôt qu'à *gun*, c'est ainsi se conformer au bon usage.

Ces deux types de normes, pratiquement indissociables puisqu'ils s'interpénètrent considérablement et s'influencent mutuellement, ne peuvent représenter à eux seuls le système normatif du français dans toute sa complexité. Ces normes peuvent être décomposées en divers éléments, dont les plus fondamentaux sont les normes de fonctionnement. Appelées aussi *normes objectives*, celles-ci correspondent aux règles qu'un locuteur observe pour pratiquer une

langue. C'est sur la base de ces règles qu'il est en mesure de porter des jugements de grammaticalité à propos d'un énoncé (par exemple, l'énoncé *tu mangez viande pas* est reconnu comme agrammatical par tous les parlants français, peu importe leur appartenance sociale ou leur origine géographique). Alors que certaines demeurent implicites, d'autres peuvent être explicitées dans divers ouvrages (on les appelle d'ailleurs *normes explicites*), selon un point de vue allant du descriptif au prescriptif. Dans un cas, on explicite des règles descriptives, dans l'autre, des normes prescriptives.

Les règles descriptives décrivent les normes de fonctionnement sans porter de jugement de valeur sur celles-ci; elles cherchent à rendre compte le plus fidèlement possible des divers usages observés dans un échantillon représentatif de la langue. Ces règles rendent explicites les structures sous-jacentes, généralement inconscientes, de la langue (Lodge, 1997 : 206-207). Elles sont de nature essentiellement statistique et probabiliste; par conséquent, elles n'excluent pas la variation. Par exemple, on peut observer qu'en français courant (à l'oral), le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* demeure souvent invariable, même lorsqu'il est placé après le complément d'objet direct (*la feuille que j'ai mis sur la table*).

Quant aux normes prescriptives, elles déterminent une variété de langue comme un modèle à imiter. Elles sont celles de la surnorme et, par conséquent, elles hiérarchisent les normes de fonctionnement concurrentes (certaines sont carrément rejetées) et définissent ainsi le bon usage, l'usage senti comme le plus légitime. On les consigne dans divers ouvrages (grammaire, dictionnaire, manuel, recueil de fautes, etc.). Par exemple, on enseigne que le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* doit s'accorder avec le complément d'objet direct placé avant le verbe (*la feuille que j'ai mise sur la table*). Entreprise dès l'enfance (dans le cas d'une langue maternelle) et pouvant se poursuivre toute une vie, l'intégration de ces normes prescriptives par les locuteurs nécessite généralement un effort d'apprentissage conscient (*ibid.* : 208), d'autant plus s'il s'agit de la langue écrite, laquelle comporte des règles qui lui sont propres, parfois en contradiction avec certaines normes de fonctionnement caractérisant la langue orale. En effet, il est bien connu qu'on ne parle pas comme on écrit et qu'on n'écrit pas comme on parle. Néanmoins, il s'agit là surtout de tendances, car tout ce qui s'écrit est susceptible d'être dit, et tout ce qui se dit peut être transposé à l'écrit, mais les normes prescriptives tracent une frontière entre les usages légitimes et ceux qui ne le sont pas.

Les critères qui sous-tendent la hiérarchisation des normes de fonctionnement peuvent être considérés ou présentés comme internes à la langue (critères logiques, fonctionnels, étymologiques, morphosémantiques, etc.). Ce processus d'évaluation peut aussi s'appuyer sur des critères externes à la langue, lesquels ont rarement besoin d'être clairement explicités. Ces critères externes peuvent mettre l'accent sur la tradition. On considère alors que le bon usage, par exemple, est celui du passé, celui qui est exempt des influences « à la mode », notamment étrangères, et des innovations spontanées, celui qui demeure plus près de ses origines et qui semble garant de la stabilité de la langue[1]. Les critères externes peuvent au contraire faire valoir le caractère évolutif de la langue et l'importance des apports extérieurs pour l'enrichir. Enfin, ils peuvent s'appuyer sur le capital symbolique d'un groupe dominant sur le plan socioculturel et qui a un ascendant sur le reste de la société. On tend ainsi à valoriser les formes dont la fréquence est élevée dans un groupe social donné, dont l'identité peut changer selon les communautés et selon les circonstances. Dans cette optique, la norme correspond alors surtout à l'usage des intellectuels, des professeurs, des professionnels des médias, des écrivains, des

1. Il est intéressant de constater que, lorsque l'origine d'une langue est localisée dans une zone géographique particulière (la France pour le français, l'Angleterre pour l'anglais, etc.), les locuteurs de cette zone sont souvent réputés parler une meilleure variété de langue que ceux qui sont moins proches des lieux originels, donc « héritiers moins directs de la tradition » (Moreau, 1997 : 220). Il s'agit bien entendu d'un point de vue subjectif.

élus et des représentants de l'État, des artistes et des spécialistes des différents domaines professionnels. Pour compléter ce tour d'horizon des différentes facettes de la norme, on peut mentionner les normes subjectives. À l'inverse des normes objectives, qui reposent sur des faits linguistiques observables, les normes subjectives relèvent du domaine des attitudes et des croyances. On attache des valeurs esthétiques, affectives ou morales, bonnes ou mauvaises, aux divers éléments de la langue, voire à des variétés de langue. Elles peuvent elles aussi jouer un rôle dans la définition du bon usage.

2.1. LA VARIATION LINGUISTIQUE

« Il n'est pas de langue que ses locuteurs ne manient sous des formes diversifiées, ce que permet d'établir l'observation empirique à tous les niveaux, quoique selon des amplitudes diverses » (Gadet, 2007 : 13). On peut discerner divers paramètres de variation à l'intérieur du système normatif d'une langue comme le français (*système normatif* pris ici dans un sens qui englobe tant ce qui est considéré comme légitime que ce qui ne l'est pas). Certains éléments de l'usage linguistique – pas la majorité, comme on le laisse trop souvent entendre – varient en fonction des groupes sociaux (*tire* vs *pneu*), de la situation de communication (*t'as* vs *tu as*), de l'espace géographique (*septante* vs *soixante-dix*), des groupes d'âge (*vaisseau* vs *récipient*) et du canal de communication (oral ou écrit) (*on y va-tu?* vs *y va-t-on?*). Ainsi, il y a de la variation linguistique entre des groupes de locuteurs tout comme chez un même locuteur. Le phénomène peut toucher tous les domaines de la langue, notamment le lexique, la prononciation et la morphosyntaxe. Si on s'intéresse à chacun des paramètres de variation, on pourra recourir à des notions telles que « variation diastratique » (ou *sociale*), « variation diaphasique » (ou *stylistique*), « variation géographique » (ou *diatopique* ou *topolectale*), « variation générationnelle » et « variation diamésique » (ou *oral/écrit*). Lorsque les particularismes existent en nombre relativement important et de façon plus ou moins cohérente au sein d'un groupe donné, ils peuvent servir à caractériser ce qu'on appelle des variétés de langue, particulièrement sur les plans social et géographique (exemples de variétés sociales : la langue urbaine, la langue des jeunes, la langue populaire; exemples de variétés géographiques : le français de France, le français d'Alsace, le français des Antilles). Certaines variétés attirent plus l'attention que d'autres; c'est le cas des variétés géographiques et des variétés sociales. Il n'est pas toujours possible de bien définir ces dernières, étant donné la grande hétérogénéité des traits linguistiques qu'on leur associe ainsi que la difficulté à déterminer précisément la composition des groupes qui sont censés les parler. C'est particulièrement vrai de ce qu'on appelle le français populaire (ou *registre populaire*), dans lequel on classe à peu près tout ce qui n'est pas considéré comme standard et dont l'usage correspondrait à celui des couches sociales les moins instruites. Cependant, on remarque que plusieurs des traits associés au français populaire sont attestés dans toutes les classes sociales, mais à des fréquences différentes et dans un spectre de situations moins étendu (généralement dans les situations moins formelles), d'où le lien existant entre variation diastratique et variation diaphasique.

Dans une analyse de la variation géographique, on peut chercher, entre autres, à décrire les différences entre l'usage en cours dans un lieu particulier et celui en cours ailleurs. On peut même tenter de déterminer les diverses sources de ces particularismes et de dégager les divers modèles sociolinguistiques qui ont pu en influencer l'implantation dans l'usage. Dans ce cas, des notions telles que « norme endogène » (émanant de la communauté linguistique concernée) et « norme exogène » (émanant d'une autre communauté parlant la même langue) peuvent être utiles.

Si ces notions présentent un intérêt certain pour les linguistes, elles ne sont pas nécessairement pertinentes dans toutes les analyses d'une situation linguistique, d'autant plus qu'elles renvoient à des réalités aux contours incertains. Par exemple, si on prend le cas des rectifications de l'orthographe proposées en 1990 par le Conseil supérieur de la langue française de France (qui avait préalablement consulté les organismes linguistiques de Belgique et du Québec), on s'aperçoit que c'est en Belgique, en Suisse et au Québec qu'elles se sont le plus implantées par la suite (quoique de façon inégale et partielle), et ce, à la suite d'initiatives et de politiques locales. Ainsi, dans la mesure où les autorités linguistiques de Suisse romande se sont approprié cette politique, un francophone suisse qui applique ces rectifications dans ses écrits respecte-t-il une norme exogène ou une norme endogène?

Par ailleurs, la norme du bon usage peut difficilement être décrite de façon absolue. Selon l'usage considéré et le point de vue adopté (descriptif ou prescriptif), les arguments avancés et le groupe socioculturel choisi comme modèle, la norme sera définie de façon différente, du moins sur certains détails, d'autant plus que plusieurs groupes socioculturels servent désormais de modèles. Le bon usage (la surnorme) pourra ainsi varier quelque peu au sein d'une même communauté linguistique nationale, un peu plus entre différentes communautés composant une communauté linguistique supranationale. Pour les mêmes raisons, en terminologie, la norme pourra être définie différemment dans diverses sociétés francophones selon le domaine d'activité (informatique, hockey, restauration, etc.). Dans une communauté linguistique, tous les locuteurs n'auront pas exactement la même vision de ce qui constitue le bon usage. Ainsi, deux réviseurs chevronnés à qui on soumet un texte produit par quelqu'un réputé maîtriser le français trouveront invariablement des éléments qui, de leur point de vue, mériteraient correction. De plus, ils ne s'entendront pas nécessairement sur chacun des points à améliorer.

De ce qui précède, il est clair que la prudence s'impose lorsqu'on prétend décrire ou définir LA norme. Il faut être conscient qu'il s'agit d'une réalité à plusieurs dimensions, qui est variable jusqu'à un certain point, selon divers paramètres, une réalité dont personne ne peut avoir tout à fait la même perception. Par exemple, aucun dictionnaire du français ne donne exactement le même portrait de cette langue et de la valeur relative des mots sur le plan normatif. La norme est plutôt affaire de consensus plus ou moins larges que d'unanimité.

2.2. La norme et la variation géographique

À partir d'un critère géographique, on peut dégager un certain nombre de variétés de français, dont plusieurs sont rattachées à des territoires nationaux. Selon le niveau d'analyse choisi, on peut aussi tenter de circonscrire plus ou moins précisément des variétés régionales parlées à l'intérieur de ces territoires ou encore des variétés supranationales. Le plus souvent, on s'intéresse aux particularismes des variétés nationales de français (les québécismes, les belgicismes, les helvétismes, les francismes, les sénégalismes, les ivoirismes, etc.). Les caractéristiques distinctives des variétés sont plus nombreuses dans l'usage courant, notamment à l'oral (pensons aux expressions imagées et aux jurons), que dans l'usage soutenu ou soigné; il en va de même pour le registre spécialisé (le cas des technolectes), qui demeure relativement uniforme dans la francophonie.

S'il est vrai que le bon usage, la langue standard, demeure somme toute assez peu variable sur le plan géographique, sa variabilité[2] ne peut être occultée pour autant, « comme en témoignent les nombreux synonymes relevés dans les dictionnaires, tels *affréter/noliser*, *exocet/poisson volant*, *deutérium/hydrogène lourd*, *vieux/âgé*, *humble/modeste*, synonymes sans lesquels les

2. Un colloque a déjà eu lieu sur cette question; voir Bouchard et Vézina (dir.), 2004.

écrits, qu'ils soient littéraires ou plus techniques, seraient beaucoup moins nuancés et expressifs. Ces synonymes standards peuvent également mettre en évidence la diversité géographique » (OQLF, 2008 : 7). Ainsi, que ce soit dans leur usage familier ou dans leur discours plus soigné, à l'oral comme à l'écrit, les francophones peuvent laisser paraître certaines caractéristiques associées à leur région ou pays d'origine. Cette variation touche essentiellement la prononciation et le vocabulaire[3]. En ce qui a trait au lexique, il existe des termes particuliers pour désigner les réalités spécifiques à chaque État francophone sur les plans administratif, culturel, politique et social, sans oublier les mots qui rendent compte de l'environnement physique propre à chacune des régions concernées. Toutefois, les désignations de réalités partagées par l'ensemble des communautés peuvent aussi différer parfois, pour des raisons historiques, culturelles et sociales[4]. D'ailleurs, les premiers exemples de particularismes géographiques qui viennent à l'esprit des francophones appartiennent souvent à de courtes séries d'emplois devenus plus ou moins emblématiques[5]. Quoique très uniforme dans l'usage soutenu, la morphologie n'est pas tout à fait exempte de variation non plus, par exemple en ce qui concerne la féminisation des titres et fonctions[6].

Au Québec, pour des raisons historiques, la question de la norme est souvent associée à celle de la variation géographique. L'idée selon laquelle presque tous les particularismes du français en usage au Québec constituaient une menace à l'intercompréhension avec les autres francophones a été tenace.

3. QUELQUES MISES AU POINT À PROPOS DE LA NORME DU FRANÇAIS

De ce qui précède, on ne doit pas conclure que la langue française est constituée d'un ensemble de variétés géographiques fonctionnant en parallèle et de façon étanche, chacune possédant une norme distincte jouissant d'un prestige ou d'une légitimité semblables. La réalité n'est pas aussi simple. Pour clarifier les choses, il importe de faire quelques mises au point.

3.1. UNE SEULE ET MÊME LANGUE

Comme il s'agit de variétés de la même langue, cela suppose que chacune s'appuie, pour l'essentiel, sur la même grammaire, la même phonologie et le même vocabulaire, c'est-à-dire sur les mêmes règles de fonctionnement. Comme les communautés francophones ne sont pas coupées les unes des autres et qu'elles interagissent de plus en plus, chaque variété s'appuie également, du moins en bonne partie, sur des modèles socioculturels semblables, en plus de partager un corpus littéraire séculaire, qui constitue un patrimoine culturel panfrancophone, auquel viennent se greffer les différentes littératures nationales d'expression française. Ce qu'on enseigne dans les écoles des différents pays de la francophonie, c'est le français. Ce qu'on enseigne au Québec, en Belgique, en Afrique, dans les Antilles et ailleurs, c'est le français. On peut voir dans cette grammaire, cette phonologie et ce vocabulaire en partage une norme centrale du bon usage, une norme commune de référence qui fédère l'ensemble des variétés de

---

3. Par exemple, on ne prononcera pas de la même façon *tache* et *tâche* au Québec, contrairement à ce qui s'observe généralement en France.
4. Ainsi, au Québec, on préférera habituellement employer *traversier* plutôt que *ferry*, *magasinage* plutôt que *shopping*, *yogourt* plutôt que *yaourt* et *arachide* plutôt que *cacahuète*, du moins dans la plupart des contextes.
5. Mentionnons les mots *septante* « soixante-dix » et *nonante* « quatre-vingt-dix », associés principalement aux Belges et aux Suisses, *orignal* et *tuque*, associés aux Québécois, *essencerie* « station-service » et *ambiancer* « mettre de l'ambiance », associés à l'Afrique subsaharienne.
6. Par exemple, au Québec, on privilégiera la forme *auteure* plutôt qu'*autrice* ou *auteur*, alors qu'en France, la tendance est plutôt à utiliser *auteur* au féminin.

français en une seule et même langue et confère à celle-ci une certaine stabilité et préserve l'intercompréhension.

3.2. UNE NORME COMMUNE

La norme commune de référence est quelque chose de « construit », le fruit de siècles d'évolution et de codification. On peut la qualifier de *norme standard* ou encore de *norme internationale*. Comme elle sert de norme à une pluralité de communautés francophones, qui forment un supragroupe (Corbeil, 1983 : 283), on peut aussi la qualifier de *supranorme*. Bien qu'historiquement elle trouve sa source surtout en France, elle est désormais « apatride » et n'appartient pas à une communauté francophone plus qu'à une autre; elle ne peut donc être confondue avec une norme exogène ou endogène. Elle ne peut non plus être confondue tout à fait avec la norme franco-française, parfois appelée *norme hexagonale*, laquelle renvoie avant tout à un concept géolinguistique, et ce, malgré l'influence déterminante que continue d'exercer le français de France sur l'évolution de la norme commune.

3.3. UNE NORME COMMUNE AVEC DES VARIATIONS « NATIONALES »

Puisque la langue n'est pas homogène et que chaque communauté lui imprime une couleur particulière, il faut, pour rendre compte de cette diversité, évoquer l'existence de normes « endogènes » qui modulent la mise en application de la norme commune. Or ces normes endogènes ne se manifestent que « sur un nombre limité d'unités lexicales et sur des traits phoniques, sans que la syntaxe ou l'essentiel du lexique soient jamais touchés » (Moreau, 1999 : 56), du moins, dans le style surveillé (discours soigné, langue écrite), celui que l'école tente de transmettre aux élèves. Autrement dit, il est plus juste de voir ces normes « nationales » comme autant d'expressions de caractéristiques sociales, culturelles et historiques particulières plutôt que de les considérer comme des normes du français, distinctes et complètes. Néanmoins, par commodité, on peut les qualifier de « standards locaux », comme le font certains linguistes (par exemple, Moreau, 1999), et faire comme s'il s'agissait de modèles complets et autonomes. Sans être strictement exacte[7], une telle conceptualisation n'est pas en totale contradiction avec la réalité, surtout lorsqu'on prend en considération le fait que chacune des variétés géographiques est pleinement fonctionnelle sur les plans social et situationnel, et témoigne d'une dynamique sociolinguistique particulière qui peut influer de façon variable sur la hiérarchisation des usages telle qu'elle est fondée et perçue par les locuteurs eux-mêmes[8].

En somme, cette vision des choses peut être assimilée à une hypothèse de travail utile aux linguistes, aux lexicographes et aux terminologues pour, par exemple, décrire et aménager le vocabulaire, là où la variation est la plus sensible. Ce travail d'aménagement linguistique est légitime et souligne que chaque communauté francophone est « propriétaire » de sa langue et qu'elle a le droit de la décrire et de l'enrichir selon ses propres besoins et ses impératifs particuliers. « Prendre la francophonie au sérieux, c'est en effet admettre que le français est

---

7. Elle n'est pas strictement exacte parce que, dans les faits, chaque variété nationale de français subit des influences plus ou moins fortes de la variété hexagonale; ces influences participent continuellement, de façon plus ou moins subtile, à la redéfinition de la dynamique sociolinguistique existant dans chacune de ces variétés. Pensons, par exemple, à la diffusion de la locution *en avoir marre*. Il y a trente ans, elle était encore fortement associée à l'usage français par l'ensemble des Québécois, qui utilisaient couramment l'expression *être tanné* pour exprimer à peu près la même chose. Aujourd'hui, *en avoir marre* fait partie de la langue courante au Québec; *être tanné* semble être considéré comme de plus en plus familier.
8. Par exemple, même si le verbe *achaler* figure sans marque d'usage dans le *Dictionnaire de l'Académie* (neuvième édition), il continue d'être évalué comme étant de style familier par la majorité des locuteurs québécois. De même, le mot *encan* « vente aux enchères » est considéré comme étant vieilli en France, mais est demeuré courant au Québec. Dans les deux cas, le jugement normatif est porté par la communauté où ce mot est usité, indépendamment du jugement porté par une instance externe ou de la dynamique de l'usage dans une autre communauté.

pluriel, tant par ses formes que par sa capacité à énoncer des réalités nouvelles » (Klinkenberg, 2008 : 145).

Dans cette optique, les particularismes des différentes variétés de français ne peuvent être pris comme paramètres pour mesurer la qualité d'une production linguistique. Autrement dit, l'usage de québécismes, de belgicismes ou d'helvétismes ne dénote pas une moins grande (ou une plus grande) maîtrise de la langue de la part des locuteurs concernés. Ces particularismes ne constituent pas, en soi, une entrave à la maîtrise du français. C'est l'évaluation dont ils font l'objet dans leur variété de français respective qui détermine leur légitimité ou leur non-légitimité.

Par exemple, si l'utilisation du québécisme *checker* « vérifier » dans une dissertation constitue effectivement une erreur à corriger, ce n'est pas en tant que québécisme, mais en tant que verbe considéré comme familier (voire très familier) par les locuteurs québécois qui en font usage (sans compter que cet anglicisme critiqué n'est pas d'usage universel au Québec). De même, *news* « nouvelles », qui est usité au Québec sans être un québécisme (il est largement attesté en Europe francophone), reçoit le même traitement.

Les principales difficultés relatives à la maîtrise du français par les élèves québécois ne semblent pas relever de la nature du français québécois.

3.4. La variation sociale est plus déterminante que la variation géographique

Somme toute, malgré les divergences possibles et réelles entre les différents usages nationaux du français standard (si on ne s'en tient qu'à ceux-là), l'ensemble du vocabulaire, particulièrement les terminologies plus spécialisées, demeure le même en France, au Québec et dans d'autres pays de la francophonie. En fait, « le danger d'éclatement du français n'a jamais été si improbable, étant donné que les occasions de rapprochement entre les différentes communautés francophones n'ont jamais été si nombreuses » (Vézina, 2004 : 192). Comme le souligne Klinkenberg (2001 : 178) : « nous allons dans les années qui viennent continuer à voyager, à écouter la radio, à regarder des films, à recevoir des programmes de télévision par câble, à surfer sur l'Internet : tous des facteurs qui rapprochent les usagers d'une langue autour des mêmes normes implicites, et rabotent les différences [...]. La variété peut donc, sans que ce ne soit un paradoxe, coexister avec l'union et la force[9] ».

Cette nouvelle réalité et la relative uniformisation linguistique qu'elle favorise sur le plan topolectal mettent en évidence un changement majeur qui est en train de s'opérer dans la dynamique variationnelle du français. Selon Gadet (2007 : 161), le « caractère de l'espace linguistique français qu'était la diversité diatopique s'atténue peu à peu, car ses singularités vont s'estompant sous les effets conjugués de la mobilité des locuteurs et de facteurs homogénéisants comme la prolongation de la scolarité et l'impact de modalités d'accès à l'information rivales de l'école, comme les médias et internet [*sic*]. La diversité des façons de parler apparaît donc désormais surtout liée aux caractéristiques sociales des locuteurs, de leurs activités et de leurs interactions, et aux nouvelles modalités de communication publique, en particulier dans les relations de travail et les institutions ». La variation entre les classes sociales (diastratique) et celle entre les diverses situations de communication (diaphasique) seraient désormais les plus saillantes. Bien que cette analyse vaille en premier lieu pour la France, où la

9. Ce constat converge avec l'opinion des Québécois en ce qui concerne la norme, puisque environ neuf d'entre eux sur dix considèrent que les francophones du Québec devraient être capables de parler un français international et que les mots d'ici constituent une richesse qu'il faut absolument conserver (Bouchard et Maurais, 2002 : 79).

variation topolectale a longtemps été fort prononcée, elle conserve de sa pertinence à l'échelle d'une bonne partie de la francophonie, incluant le Québec.

D'ailleurs, selon une étude de perception conduite auprès de francophones de divers pays (Moreau et autres, 2008), il ressort :

> [qu'] « aucun groupe, dans la francophonie, ne détient le monopole du "bon" usage »;
> que l'appartenance socioculturelle des locuteurs joue un rôle prépondérant dans l'évaluation de leur parler par des groupes témoins de différentes communautés francophones;
> que les variétés de français les mieux perçues sont celles des personnes les mieux situées sur l'échelle socioculturelle, peu importe leur appartenance géographique;
> que, quand intervient le critère géographique, chacune des communautés évalue plus favorablement sa variété qu'un modèle qui lui serait externe géographiquement.

3.5. L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE COMPORTE UNE DIMENSION SOCIOCULTURELLE

En tant que collectivité francophone importante voulant continuer à vivre en français et disposant de compétences lui permettant d'agir pour assurer l'avenir et l'enrichissement de la langue française sur son territoire, le Québec s'est doté il y a près de cinquante ans d'un Office de la langue française, appelé désormais Office québécois de la langue française. L'un des mandats conférés à l'Office par la Charte de la langue française est de définir et de conduire « la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises » (Charte, article 159). Pour guider le travail de ses terminologues, l'organisme s'est donné différentes politiques, notamment sur l'emprunt linguistique et sur la féminisation des titres et fonctions. Dans la première, on stipule que :

> [l]a dynamique sociolinguistique du Québec commande que l'Office s'appuie sur une position normative qui reconnaît la légitimité des usages linguistiques propres à la collectivité québécoise et qui, sur un plan strictement linguistique, prend en considération le fait que le français utilisé au Québec relève du même système linguistique du français, système commun à diverses sociétés francophones d'Europe et d'ailleurs (OQLF, 2007 : 7).

Selon un des principes normatifs de cette politique, le registre de langue soignée en usage en français du Québec peut constituer une norme de référence valable pour l'évaluation des emprunts faits à des langues étrangères, particulièrement à l'anglais (*ibid.*). Ainsi, en vertu de ce principe, tel emprunt en usage et accepté socialement en France (exemples : *air bag*, *ferry*, *shopping*) pourra ne pas l'être au Québec et vice versa (exemple : *changement d'huile*).

Une autre politique, la *Politique de l'officialisation linguistique*, sur laquelle se fondent toutes les interventions terminolinguistiques de l'Office, indique clairement que l'organisme reconnaît la légitimité de termes particuliers à l'usage québécois :

> En ce qui concerne les réalités déjà dénommées au Québec par un terme différent de celui en usage en France, mais qui respecte la norme linguistique en vigueur à l'Office, c'est le terme en usage au Québec qui sera privilégié, tant au niveau de la proposition, de la recommandation que de la normalisation, étant donné que la diversité géographique contribue à enrichir le français standard, sans compromettre pour autant l'intercompréhension (OQLF, 2008 : 11).

Dans certains cas, les terminologues sont conduits à proposer au public québécois de nouveaux termes qui diffèrent de ceux qui sont proposés ou qui sont en usage en France :

> Le même principe directeur que celui énoncé pour les termes déjà en usage au Québec prévaudra dans le cas de réalités à nommer, mais pour lesquelles les propositions de l'Office, officialisées ou non, pourraient diverger de celles diffusées en France[10], en raison notamment d'un contexte socioculturel différent (*ibid.* : 12).

La prise en compte du contexte socioculturel québécois comme facteur d'implantation terminologique est le fruit d'une longue réflexion et de diverses études, entreprises dès les années 1980, visant à déterminer l'efficacité des interventions d'aménagement linguistique, laquelle n'était pas toujours à la hauteur des attentes. En particulier, on a cherché à savoir comment les termes proposés par l'Office étaient reçus par les publics visés et s'ils s'implantaient véritablement dans l'usage, dans un contexte où un changement d'habitude linguistique est recherché (par exemple, le remplacement d'un terme d'origine anglaise par un terme français, ou d'un terme considéré comme impropre par un terme plus exact). Il est apparu que les dimensions psychologique et psychosociale jouaient un rôle déterminant dans ce processus et que le mécanisme spontané de l'apprentissage de nouvelles dénominations n'était pas uniquement un acte cognitif, mais qu'il faisait beaucoup appel à l'intuition et aux valeurs culturelles des locuteurs (Cayer, 2002 : 12). C'est surtout lorsqu'il s'agit d'intervenir sur des termes déjà en usage, de loin les cas les plus fréquents, que la concordance de la proposition terminologique avec les valeurs des locuteurs concernés et les modèles qu'ils privilégient est primordiale, « car c'est cette correspondance qui devient la seule garantie de l'adoption du terme proposé » (*ibid.* : 121-122). Par exemple, au début des années 1980, l'Office avait rejeté l'usage de *mitaine* au profit de *moufle*, sous prétexte que ce terme était vieilli en France. Ce faisant, il ne tenait pas compte du fait qu'au Québec *mitaine* était demeuré très vivant, qu'il s'insérait dans différents réseaux lexicaux et sémantiques (*mitaine de laine*, *mettre sa tuque et ses mitaines*, *mitaine de four*, *être une mitaine* « manquer de caractère », etc.), qu'il était utilisé couramment par toutes les couches de la population, qu'il figurait dans plusieurs œuvres littéraires importantes et que, surtout, son usage ne soulevait aucun problème particulier au Québec. Si *moufle* n'est pas inconnu des Québécois, il n'a pas délogé *mitaine* pour autant[11]. Bien que d'autres critères soient importants[12], le contexte social et culturel (attitudes, croyances, habitudes, histoire, représentations, etc.) est un facteur dont il faut absolument tenir compte dans toute intervention d'aménagement linguistique (Loubier, 2008 : 69). À défaut de quoi, on risque l'échec, voire, dans certains cas, l'accentuation d'un sentiment d'insécurité linguistique[13] chez les locuteurs.

---

10. Le terme *clavardage* a été proposé par l'Office en 1997 comme équivalent français de l'anglais *chat*. Clavardage s'est bien implanté dans l'usage. La Commission générale de terminologie et de néologie de France a quant à elle préféré proposer *causette* en 1999, puis *dialogue en ligne* en 2006.
11. Depuis, le dossier a été réévalué et l'Office privilégie désormais l'usage de *mitaine* au Québec.
12. De même, la vitesse d'intervention, la prise en compte de la dynamique du discours et des modes de formation terminologique les plus populaires peuvent être des éléments essentiels du succès de l'implantation de termes français dans certains domaines. Ainsi, les mots-valises *clavardage* et *clavarder*, créés par l'Office, ont bien réussi à supplanter, du moins dans la langue soignée, les anglicismes *chat* et *chatter* en usage au Québec et ailleurs, et ce, malgré que ces deux emprunts aient été admis dans les dictionnaires français.
13. L'insécurité linguistique peut être définie comme un malaise résultant de la prise de conscience d'un écart entre sa propre production linguistique et ce qui est valorisé dans sa communauté. Pour reprendre Francard (1997 : 172), « les locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominant le marché linguistique. L'état de sécurité linguistique, par contre, caractérise les locuteurs qui estiment que leurs pratiques linguistiques coïncident avec les pratiques légitimes, soit parce qu'ils sont effectivement les détenteurs de la légitimité, soit parce qu'ils n'ont pas conscience de la distance qui les sépare de cette légitimité ».

Il est désormais acquis que chaque communauté francophone se doit d'aménager la langue française selon ses besoins, ses objectifs et ses spécificités culturelles, tout en préservant la référence à une norme commune. Cela n'occulte pas l'existence d'un français standard transnational dont chaque francophone du monde peut acquérir la maîtrise par un apprentissage scolaire adéquat. Le point à retenir est que partager une même langue n'équivaut pas à partager une seule et même culture. « Cela est si vrai que les variétés d'une même langue (ex. : français de France, français d'Afrique et français du Québec) se réfèrent à des systèmes de représentations et à des contenus culturels très différents » (*ibid.* : 69). Il faut garder à l'esprit que la langue remplit non seulement une fonction communicative, mais également des fonctions cognitives et identitaires (*ibid.* : 64-71). Par le fait même, une politique linguistique telle que celle qui est en vigueur au Québec doit viser à augmenter la sécurité linguistique des locuteurs du français, d'une part, en leur fournissant les outils pour s'approprier les formes linguistiques les plus valorisées, d'autre part, en contribuant (dans la mesure du possible) à rendre les modèles à adopter moins inaccessibles.

3.6. Le français du Québec ne se limite pas à un niveau de langue

Dans l'opinion publique, l'idée que le français en usage au Québec est de mauvaise qualité est encore assez répandue. On doit remonter jusqu'au XIX^e^ siècle pour trouver les racines de cette dévalorisation dont l'amplitude a varié au cours des années. Cette perception, qui s'appuie sur la piètre image que les Québécois ont de leur langue, a plusieurs sources. D'une part, à l'aube de la Révolution tranquille, le français du Québec comportait de graves lacunes quant à l'utilisation des terminologies françaises dans divers secteurs socioéconomiques, ce qui se manifestait par une forte influence de l'anglais dans le vocabulaire spécialisé et, de façon moins prononcée, dans celui d'un registre plus courant. De plus, le décalage entre l'usage québécois et celui de France, résultat de deux siècles d'évolution parallèle, était souvent vécu avec embarras, et certains traits courants, notamment phonétiques, étaient devenus déclassants par rapport à l'usage international. D'autre part, le français n'avait pas sa pleine mesure en tant que véhicule de promotion sociale, en raison de l'infériorité de son statut par rapport à celui de l'anglais. En effet, il faut être conscient que la stigmatisation dont peut faire l'objet une langue ou une variété de langue, tout comme son prestige d'ailleurs, découle avant tout « des fonctions sociales qu'[elle] remplit ou des activités dans lesquelles [elle] intervient, et des caractéristiques attribuées aux locuteurs qui en font usage[14] » (Gadet, 2007 : 22). Tous ces facteurs, entre autres, ont fait en sorte que le français du Québec, longtemps appelé *français canadien*, était vu par plusieurs comme foncièrement déficient à tous points de vue.

Dans cette optique, à peu près tous les traits qui caractérisent cette variété de français étaient sentis, au mieux, comme appartenant nécessairement à la langue familière, au pire comme des fautes. Dans les deux cas, ils étaient considérés comme n'appartenant pas à la langue standard[15]. Il est vrai que tout un chacun peut très facilement repérer dans le discours de ses contemporains des traits linguistiques qui violent les règles du bon usage tel qu'il le conçoit. Et,

14. Selon Gadet (2007: 22), le prestige ou la stigmatisation dont peut faire l'objet une langue ne repose en rien sur ses caractéristiques linguistiques intrinsèques. Bien que ce point de vue se défende, il demande à être quelque peu nuancé.
15. Le livre blanc sur la politique culturelle produit par le ministère de la Culture en 1965 constitue un témoignage fort éloquent de la vision selon laquelle tous les traits particuliers du français du Québec appartiennent à un registre non standard : « Le français canadien, parler régional et de surcroît anglicisé, est un facteur d'isolement pour le peuple du Québec : il ne peut servir qu'imparfaitement de moyen de communication avec le monde francophone et avec les étrangers qui ont appris la langue commune. De plus, même au sein de la collectivité québécoise, le franco-canadien ne peut pas être une grande langue de culture; la vérité est que, dès qu'on se situe à un certain niveau de culture, on est obligé de recourir à la langue commune. Il n'est propre, au vrai, ni pour les réalités culturelles ni pour la civilisation des techniques. D'autre part, l'école ne permet pas à la population du Québec d'accéder pleinement au français langue commune; non seulement elle propage le franco-canadien, mais elle l'accrédite. La presse, la radio-diffusion [*sic*] et la télévision contribuent elles aussi à répandre le français canadien » (cité dans Bouthillier et Meynaud, 1972 : 690).

dans de nombreux cas, cette évaluation est juste, puisque les traits en question transgressent en effet le modèle senti comme légitime par la majorité des locuteurs. Ce phénomène n'est pas proprement québécois. Il survient dans tous les pays de la francophonie. En revanche, ce qui semble particulier au Québec, c'est le réflexe chez bon nombre de locuteurs de considérer qu'à peu près tous les traits non standards produits par un locuteur québécois sont nécessairement propres au français du Québec. Or cette idée ne résiste pas à l'analyse. En réalité, plusieurs des traits sentis comme non standards au Québec caractérisent également le registre non standard en France, en Belgique ou ailleurs[16]. Il est vrai que parmi les traits non standards, certains caractérisent effectivement le parler québécois (sans lui être toujours tout à fait exclusifs), par exemple la diphtongaison et l'interrogation en *–tu* (*on y va-tu?*). Mais il est également vrai que plusieurs traits caractéristiques du français du Québec ne reçoivent généralement pas d'évaluation négative[17]. Il n'y a clairement pas de liens obligés entre particularismes québécois et langue non standard; on ne peut donc poser d'équivalence entre français du Québec et langue populaire ou encore langue familière. Le français du Québec peut se décliner en style familier et il comporte une variété populaire, mais les parties ne sont pas le tout. Ce français comporte lui aussi son usage valorisé. S'intéresser à la qualité de la langue au Québec, c'est s'intéresser à un phénomène social, pas à un écart topolectal.

Pourtant, l'association entre langue non standard et français du Québec existe dans l'esprit de plusieurs, d'où la méfiance, voire les craintes que soulève chez eux, par exemple, tout projet de dictionnaire qui vise à décrire l'usage du français au Québec. Un tel ouvrage ne légitimerait-il pas ce qui est irrecevable sur le plan linguistique? Entérinerait-il des traits linguistiques carrément fautifs ou, à tout le moins, uniquement acceptables dans la langue orale non surveillée? Or, dans la mesure où un dictionnaire rend compte de façon fidèle et systématique de l'usage des mots selon la valeur sociale et les connotations que leur attribuent les locuteurs de l'idiome décrit, les dangers de « dérapage » pédagogique sont fortement réduits; un grand nombre de québécismes « méritent » amplement d'être consignés dans des dictionnaires[18]. De plus, les risques sont réduits au minimum si l'ouvrage en question s'appuie sur une politique éditoriale qui valorise une prise en compte sérieuse du français commun et laisse de côté les unités lexicales les plus stigmatisées, particulièrement les anglicismes les plus critiqués.

3.7. Les principales difficultés en français écrit ne sont pas liées aux particularismes géographiques

Au Québec, on constate que l'usage de québécismes ne constitue pas un problème majeur en ce qui a trait à la maîtrise du français écrit. Ainsi, quand on examine la nature des erreurs figurant dans divers types de textes, celles touchant la ponctuation sont prépondérantes; cet aspect du code écrit demeure peu maîtrisé. Lorsqu'il s'agit de textes écrits spontanément et sans grand souci de révision (comme des courriels personnels), outre les fautes de ponctuation, les erreurs touchant l'orthographe lexicale, l'orthographe grammaticale et la syntaxe sont les

16. Sur le plan phonétique, mentionnons les fausses liaisons, l'ajout de consonnes épenthétiques dans des énoncés où elles ne sont pas admises (*ça l'a pas de bon sens*), l'amuïssement du *l* final des pronoms personnels *il*, *ils*, *elle* et *elles*, les crases (*j'i parle* au lieu de *je lui parle*). Sur le plan morphologique, les fautes de genre touchant les mots débutant par une voyelle (*une avion*, *un habitude*), phénomène dont la source est phonétique (liaison du *n* précédent) et qui demeure uniquement phonétique dans certains cas, car le locuteur attribuera le bon genre dans un autre contexte (*un école*, *une grosse école*). Mentionnons également les solécismes, les barbarismes, les impropriétés et les hypercorrections.
17. Par exemple, l'assibilation de *t* et *d* devant *i* et *u* (*t͡su d͡zis*), le maintien du phonème [œ̃] (écrit *un*), lequel s'est neutralisé en [ɛ̃] (comme s'il était écrit *in*) dans l'usage dominant en France, ainsi que plusieurs mots, acceptions et expressions (*achalandage*, *baladodiffusion*, *banc de neige*, *bleuet*, *bordée de neige*, *chevreuil*, *cinéma maison*, *être vite sur ses patins*, *fin de semaine*, *frasil*, *goberge*, *inhalothérapeute*, *magasinage*, *maskinongé*, *mettre de l'avant qqch*, *minifourgonnette*, *pimbina*, *poudrerie*, *pourriel*, *pourvoirie*, *ratoureux*, *s'enfarger dans les fleurs du tapis*, *sous-ministre*, *stationnement*, *tuque*, *yogourt*, la série *déjeuner*, *dîner*, *souper*, etc.).
18. Par exemple, on compte déjà environ cinq cents québécismes dans *Le petit Larousse illustré*.

plus courantes (voir Maurais, 2003). Dans des textes à caractère professionnel et ayant généralement fait l'objet d'un minimum de révision (articles de journaux et documents de l'administration publique), outre les maladresses de ponctuation, ce sont les erreurs touchant le vocabulaire qui ressortent le plus, notamment les impropriétés (emploi d'un mot dans un sens autre que celui qui est reconnu par la norme en usage), les anglicismes et les transgressions de propriétés de combinatoire des unités lexicales[19] (voir Clerc et autres, 2001*a* et Clerc et autres, 2001*b*). À ce propos, en plus des erreurs d'orthographe lexicale, les erreurs liées à la combinatoire des unités lexicales[20] paraissent particulièrement fréquentes dans des textes d'étudiants universitaires (voir Anctil, 2005). Dans ce dernier cas, une étude a montré que l'ensemble des transgressions de propriétés de combinatoire constituait un problème légèrement plus important que les erreurs d'orthographe lexicale (respectivement 33,1 % et 30,4 % des 260 erreurs lexicales répertoriées dans un corpus de textes rédigés par des étudiants[21]; voir *ibid.* : 103). Les impropriétés figurent aussi en nombre non négligeable (15,4 %). Les maladresses liées au non-respect des niveaux de langue constituent un problème beaucoup moins fréquent (2,7 %), et c'est là, sans doute, que certains particularismes du français du Québec – ceux appartenant au style familier ou à la langue populaire – peuvent représenter une certaine difficulté. Mais rien ne prouve que cette difficulté est plus grande pour les locuteurs québécois que pour les locuteurs des autres variétés de français, dont l'usage comporte aussi des particularismes ne relevant pas de la langue soignée. Somme toute, les principales difficultés relatives à la maîtrise du français par les scripteurs québécois ne semblent pas découler de la nature de la variété de français en usage au Québec.

19. Il s'agit de la combinatoire lexicale (incompatibilité sémantique entre deux mots) et de la combinatoire grammaticale (choix de la mauvaise préposition, altération d'une expression figée, etc.). Ces erreurs sont généralement considérées comme relevant de la syntaxe.
20. L'éventail des erreurs liées à la combinatoire des unités lexicales est plutôt large et peut faire l'objet de typologies différentes selon, entre autres, la profondeur d'analyse adoptée. Ici, on entend par *combinatoire* l'ensemble des contraintes sémantiques, syntaxiques et grammaticales inhérentes à une unité lexicale (ou à une expression) ou attachées à son emploi. Par exemple : « les parents devraient **avoir** beaucoup **plus de discipline** à la maison avec les jeunes »; « elle **lui informe ses** déplacements »; « **avec une** main de maître » (plutôt que *de main de maître*) (voir Anctil, 2005 : 111-113).
21. Le corpus est constitué de 103 textes de 250 mots rédigés à la maison (donc l'utilisation d'ouvrages de référence était permise) par 103 étudiants de première année du baccalauréat à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal (voir Anctil, 2005 : 58-60). Il est à noter que ces pourcentages varient si on prend en compte les maladresses lexicales, qui résultent d'un usage douteux du lexique, mais qu'il est plus difficile de juger comme étant de véritables erreurs (voir *ibid.* : 105-106).

BIBLIOGRAPHIE

ANCTIL, Dominic. *Maîtrise du lexique chez les étudiants universitaires : typologie des problèmes lexicaux et analyse des stratégies de résolution de problèmes lexicaux*, Thèse (M.A.), Université de Montréal, 2005, XIII, 192 p.

BAGGIONI, Daniel. « Normalisation-standardisation », dans *Sociolinguistique, les concepts de base*, Marie-Louise Moreau (éd.), Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 215-217.

BOUCHARD, Pierre, et Jacques MAURAIS. « Évolution des perceptions des Québécois sur la norme », dans *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques : actes du colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69e Congrès de l'Acfas*, Pierre Bouchard et Monique C. Cormier (dir.), [s. l.], Office de la langue française, 2002, p. 77-91, « Langues et sociétés », n° 39.

BOUCHARD, Pierre, et Robert VÉZINA, sous la dir. de. *La variation dans la langue standard : actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70e Congrès de l'Acfas*, [Montréal], Office québécois de la langue française, 2004, 262 p., « Langues et sociétés », n° 42.

BOUTHILLIER, Guy, et Jean MEYNAUD. *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, 767 p.

CAYER, Micheline. « La pratique terminologique à l'Office de la langue française : le respect de la norme dans le respect de la population », dans *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques : actes du colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69e Congrès de l'Acfas*, sous la direction de Pierre Bouchard et de Monique C. Cormier, [Montréal], Office de la langue française, 2002, p. 33-47, « Langues et sociétés », n° 39.

CLERC, Isabelle, et autres. *Analyse linguistique de textes tirés des publications de l'administration publique*, Québec, Conseil de la langue française, 2001a, 80 p.

CLERC, Isabelle, et autres. *Analyse linguistique de textes tirés de quatre quotidiens québécois (1992-1999)*, Québec, Conseil de la langue française, 2001b, 85 p.

CORBEIL, Jean-Claude. « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique », dans *La norme linguistique*, textes colligés et présentés par Édith Bédard et Jacques Maurais, Québec, Conseil de la langue française, 1983, p. 281-303.

FRANCARD, Michel. « Insécurité linguistique », dans *Sociolinguistique, les concepts de base*, Marie-Louise Moreau (éd.), Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 170-176.

GADET, Françoise. *La variation sociale en français*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Ophrys, 2007, 186 p.

GARMADI, Juliette. *La sociolinguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, 226 p.

KLINKENBERG, Jean-Marie. « Quelle place pour l'identité sur le marché des concepts francophones? », *Synergies Monde*, n° 5, 2008, p. 143-147.

KLINKENBERG, Jean-Marie. *La langue et le citoyen : pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 197 p.

LODGE, R. Anthony. *Le français : histoire d'un dialecte devenu langue*, [Paris], Fayard, 1997, 382 p.

LOUBIER, Christiane. *Langues au pouvoir : politique et symbolique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 242 p.

MAURAIS, Jacques. *Analyse linguistique de 4000 courriels*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2003, 88 p.

MOREAU, Marie-Louise, et autres. « Les accents dans la francophonie : une enquête internationale », *Français et Société*, n° 16, 2008, 73 p.

MOREAU, Marie-Louise. « Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en situation pédagogique », *Terminogramme*, n^{os} 91-92, 1999, p. 41-63.

MOREAU, Marie-Louise. « Les types de normes », dans *Sociolinguistique, les concepts de base*, Marie-Louise Moreau (éd.), Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 218-223.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Politique de l'officialisation linguistique*, Politique mise à jour par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 5 mars 2004, [s. l.], Office québécois de la langue française, 2008, 22 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Politique de l'emprunt linguistique*, Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 14 septembre 2007, [s. l.], Office québécois de la langue française, 2007, 22 p.

VÉZINA, Robert. « La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française », dans *La variation dans la langue standard : actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70^{e} Congrès de l'Acfas*, sous la direction de Pierre Bouchard et Robert Vézina, [Montréal], Office québécois de la langue française, 2004, p. 181-193, « Langues et sociétés », n° 42.

Conseil supérieur de la langue française
Québec

800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

www.cslf.gouv.qc.ca